

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2022**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 septembre 2022 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2<sup>e</sup> étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

### **SONT PRÉSENTS :**

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Tony Bolduc, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

### **SONT AUSSI PRÉSENTS :**

Me Carl St-Onge, greffier qui prend note des délibérations.  
Monsieur René Chalifoux, directeur général

### **SONT ABSENTS(ES) :**

Monsieur Stéphane Roy conseiller et Monsieur Philippe Drolet conseiller

**Madame la mairesse, Lise Michaud, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 20 h 01.**

#### **2022-09-632 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2022-09-633 COURSE DE L'ÉCOLE BONNIER DU 12 OCTOBRE 2022.**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour la tenue de la Course de l'École Bonnier;

CONSIDÉRANT que ce Conseil demande à ce que ce type de demande doit lui être soumis au moins 40 jours avant la tenue de l'événement;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation a été reçue le 26 septembre 2022 et que l'événement aura lieu le 12 octobre prochain;

CONSIDÉRANT la tardiveté de l'avis provenant de l'École secondaire Bonnier;

CONSIDÉRANT qu'il est l'intérêt des groupes-classes que cet événement ait lieu à la date retenue, ainsi que pour assurer la sécurité des élèves de l'École Bonnier;

CONSIDÉRANT le parcours proposé par l'École Bonnier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et est résolu:

- QUE ce Conseil accepte la demande d'autorisation et de mobiliser les forces policières nécessaires pour assurer la sécurité des élèves sur le parcours proposé par l'École Bonnier.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2022-09-634 NOMINATION - DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION.**

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur(trice) des communications et des technologies de l'information depuis le 16 septembre 2022;

CONSIDÉRANT que la firme Talinko a été mandatée afin de procéder au comblement du poste;

CONSIDÉRANT que faisant suite au processus, la firme Talinko nous a transmis trois candidatures;

CONSIDÉRANT que les trois candidats ont été rencontrés;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection, de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et est résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de madame Stéphanie Leduc Joseph, à titre de directrice des communications et des technologies de l'information;
- QUE la date d'entrée en fonction de madame Leduc Joseph soit le ou vers le 17 octobre 2022;
- QUE ses conditions de travail soient celles de la politique administrative du personnel-cadre de direction de la Ville de Mercier, classe D2, échelon 9;
- QU'une semaine de vacances additionnelle lui soit accordée;
- LE TOUT conditionnellement à la vérification des antécédents judiciaires.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

***La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 03.***

***La période de questions a eu lieu à 20 h 05.***

**2022-09-635 LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 05.

**ADOPTÉE à l'unanimité**